

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance extraordinaire du 5 juillet 2017

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce cinquième jour du mois de juillet deux mille dix-sept à 18h00 à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame, Isabelle Vézina, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Madame Nicole Boudreault-Côté, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absent (s) :

Il est constaté par les présentes, que tous les conseillers et Conseillères sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

Est également présente : Marcelle Pedneault d.g. sec. très.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mélissa Girard, Mairesse, invite les participants à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 – APPEL D'OFFRES POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES
D'ÉGOUTS SANITAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

RÉSOLUTION 2017-06-3524

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à des travaux de réhabilitation des conduites d'égouts sanitaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder par appel d'offres sur invitation écrite;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la municipalité M. Serge Landry a préparé les documents pour cet appel d'offres;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et adopté à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réhabilitation des conduites d'égouts sanitaires et de mandater la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour effectuer les démarches nécessaires à cet appel d'offres.

5-PÉRIODE DE QUESTIONS

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-06-3525

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

QUE la séance soit levée, il est 18h35.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault,
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 7 août 2017.